

Marée migratoire vers l'Europe, la permanence de coefficients élevés

Bernard CONTE

26 août
2015



Marée migratoire vers l'Europe, la permanence de coefficients élevés

Depuis plusieurs mois, l'actualité se focalise sur le flux, sans cesse croissant et renouvelé, de boat people affluant vers l'Europe du Sud. Les médias qualifient de « migrants », de « réfugiés » (1) ... les personnes composant ces flux. La différence entre les deux qualificatifs apparaît ténue car « un migrant est une personne qui effectue une migration qui est l'action de passer d'un pays à un autre » et « un réfugié est une personne qui a cherché refuge dans un pays étranger » (2) . Nous définirons la grande majorité des migrants comme des personnes qui fuient un « ici » hostile pour un « ailleurs » plus clément.

Les chiffres de l'immigration sont souvent discutables et souvent discutés car il s'agit d'un domaine politiquement sensible. En tout état de cause les flux sont importants et en croissance, semble-t-il. Dans ce texte, nous tenterons de mettre en lumière les incitations économiques qui déterminent le migrant à venir en Europe et particulièrement en France, parfois au prix de mille dangers. Nous montrerons que pour le candidat à l'émigration, la décision de migrer peut se révéler un acte tout à fait rationnel, fruit d'un calcul économique . Dans ces conditions, « toutes choses étant égales par ailleurs » (4), la nature de l'environnement économique et social mondial, actuel et prévisible à terme, devrait maintenir des coefficients élevés à la marée migratoire (à caractère économique) entrant en Europe et en particulier en France.

Les estimations des flux d'immigration

« En sept mois seulement, l'année 2015 établit déjà une triste record : 340 000 migrants ont déjà tenté de franchir les frontières extérieures de l'Union européenne, d'après les chiffres de l'agence Frontex. Rien qu'en juillet 2015, 107 500 entrées illégales ont été recensées : c'est plus que le total de l'année 2013. (5) » Aux chiffres de l'immigration illégale, il convient, au moins pour la France, d'ajouter : les visas, l'immigration familiale, le séjour des étudiants étrangers, les étrangers malades et leurs accompagnants, les autres types de droit au séjour (6).

Malgré l'absence de données statistiques réellement fiables, il apparaît que les flux d'immigration, notamment extra-européenne, sont importants. A l'intérieur de l'Union européenne, il y aurait selon l'OCDE, 21 millions d'étrangers non européens (7).

Au total, l'importance des flux migratoires à destination de l'Europe révèlent un attrait certain de cette région. Au-delà du climat tempéré, des arts et de la culture, de la gastronomie, de la sécurité, de la démocratie... l'attrait peut résulter d'un calcul économique mettant en concurrence des territoires et leurs caractéristiques politiques, économiques et sociales, à l'instar des décisions de délocalisation de leurs activités par les firmes multinationales.

La migration, un acte parfaitement rationnel

La théorie économique dominante (néolibérale) affirme que la principale motivation du comportement humain est la recherche du plaisir et l'évitement de la peine. Elle considère que les comportements humains sont

universellement rationnels, totalement égoïstes et parfaitement raisonnables, les individus (agents) cherchant à maximiser leur bien-être (utilité ou profit) ou à minimiser leur peine. « Nous voulons tous le bonheur et nous voulons tous éviter la souffrance (8) ». Le comportement des migrants répond certainement à des préoccupations similaires. Leur déplacement volontaire s'opère pour des raisons économiques(9) , politiques, culturelles... dans un souci de « mieux vivre » accru dans le pays d'accueil. Nous nous intéresserons ici aux raisons microéconomiques des migrations.

La décision de migrer comme résultat d'un calcul économique coûts-bénéfices

La décision de migrer peut résulter d'un calcul économique rationnel mettant en balance l'espérance de « revenus » futurs plus conséquents que ceux auxquels peut prétendre le migrant potentiel dans son pays d'origine ainsi que les coûts liés à la migration. Dans cette logique, pour les pays du Tiers-Monde, ont été construits des modèles économiques explicatifs du phénomène de l'exode rural, c'est-à-dire de la migration vers les villes.

Le modèle de TODARO – HARRIS (10)

Ce modèle tente de fournir une explication aux migrations vers les villes (l'exode rural), et ce, malgré le chômage qui y règne. Schématiquement, la décision de migrer apparaît comme la résultante d'un calcul économique mettant en balance un revenu rural certain attendu et un revenu urbain permanent (salaire) espéré sur une longue période en fonction de la probabilité de trouver un emploi en ville. La décision dépend de la valeur actuelle nette (VAN(11)) de la différence entre les flux de revenus urbains et ruraux attendus. La migration vers la ville s'opère si elle est économiquement rentable. L'accroissement de la rentabilité de la migration intensifie l'incitation au départ. A l'opposé, l'exode rural s'arrête lorsque la rentabilité de l'opération disparaît.

Le calcul économique des migrants vers l'Europe

Le modèle de TODARO a le mérite d'éclairer la réalité de l'exode rural dans le Tiers-Monde, mais il perd de sa capacité explicative pour les flux migratoires transnationaux, notamment ceux en direction de l'Europe et particulièrement de la France. En effet, il ne prend pas en compte certains paramètres majeurs ayant trait d'une part, à la situation dans le pays de départ et, d'autre part, à celle du pays d'accueil.

Les carences relatives dans les pays de départ

Le revenu est faible. Par exemple, le PIB par habitant (exprimé en PPA (12)) s'élevait en 2013, à 604 dollars en République Centrafricaine, à 655 dollars en République démocratique du Congo (RDC), à 748 dollars au Malawi... Le PIB par habitant du Luxembourg représentait, à la même date, 142 fois celui de la Centrafrique, 139 fois celui de la RDC... Le PIB par habitant de la France vaut 66 fois celui de la Centrafrique et 61 fois celui de la RDC.

La pauvreté est très prégnante. Selon la Banque mondiale, le pourcentage de la population disposant de moins de 1,25 dollar par jour (PPA) était en 2011, de 42,7% dans le monde, de 46,8% en Afrique subsaharienne et de 0,5% en Europe et Asie centrale (13).

Le chômage « de masse » sévit. Malgré le manque de fiabilité des statistiques, il apparaît que le taux de chômage « officiel » dans certains pays de départ est élevé (en 2013 (14)) : 31% en Mauritanie, 24,9% en Afrique du Sud, 23,4% en Cisjordanie et Gaza, 19,6% au Gabon... Il est vrai que depuis la crise de 2008, le chômage s'est accru dans certains pays du Nord : 27,3% en Grèce, 26,6% en Espagne, mais ce taux reste encore contenu dans d'autres pays : 10,4% en France et 5,3% en Allemagne (en 2013).

Les conditions de vie sont difficiles car, notamment, beaucoup de services publics sont défectueux et payants, ce qui fait qu'une large part de la population n'y a pas accès. Nous nous attacherons simplement aux domaines de la santé et de l'éducation-formation.

L'espérance de vie à la naissance s'élève à 46 ans en Sierra Leone, 50 ans en République démocratique du Congo, 51 ans en Côte d'Ivoire et au Tchad,... contre 82 ans en France, Italie, Luxembourg, Suède (15) (2013) ... En Afrique, les infrastructures de santé sont peu nombreuses et souvent en mauvais état. Par exemple, « les

hôpitaux sont sous équipés, le matériel est vétuste, les locaux inadaptés au nombre grandissant de malades et le personnel est mal rémunéré. (16) » Sur le continent « où les revenus fiscaux sont faibles et le financement de la santé majoritairement d'origine privée, la collectivité laisse les patients seuls face à leurs besoins [...] contrairement à la plupart des pays riches, en Afrique, les patients doivent payer la totalité des coûts sans qu'aucun système d'assurance ne rembourse leurs frais. (17) »

Le taux d'alphabétisation des adultes s'élève à 25,3% en Guinée, 28,7% au Burkina Faso et au Niger, 33,4% au Mali, 39% en Ethiopie... ce même taux a pour valeur, 99% en Italie et 97,7% en Espagne (18). La part de la population de 25 ans et plus ayant suivi un enseignement secondaire ou supérieur est de 2% au Burkina Faso, 3,6% au Mozambique, 5,5% au Tchad, 10,9% au Mali... contre 99% en Norvège et 100% en Suisse (19). Les piètres résultats des systèmes d'éducation en Afrique s'expliquent notamment par la lourde charge que représentent les frais de scolarité. Par exemple, « actuellement, le gouvernement de la République démocratique du Congo alloue autour de 8 pour cent de son Produit intérieur brut au soutien de l'éducation, ce qui est insuffisant pour couvrir les frais d'entretien du système éducatif sur l'ensemble du pays. Le reste du financement pèse donc lourdement sur les parents, à qui l'on demande de payer une moyenne de 65 dollars par an, par enfant, pour compléter les salaires des enseignants, les dépenses de maintenance et autres coûts d'exploitation scolaire.

En moyenne, une famille congolaise typique gagne seulement 140 dollars par an, aussi ces coûts scolaires ne permettent pas aux parents d'envoyer tous leurs enfants à l'école. (20) »

L'écart entre le mieux vivre dans les pays de départ et celui des pays d'arrivée est important et semble représente une incitation majeure à la migration. Encore faut-il que le migrant puisse bénéficier assez rapidement des conditions du mieux vivre du pays d'accueil, compte tenu de la législation souvent restrictive et de la situation du marché du travail.



L'« Eldorado » de là-bas

Pour profiter pleinement du bien être là-bas (dans le pays de destination de la migration) il faut des revenus. Le modèle de TODARO considère un niveau de salaire urbain pondéré par la probabilité de trouver un emploi en raison de l'existence d'un volant de chômage. En ce qui concerne l'Europe et particulièrement la France, cette hypothèse ne tient pas car il n'est pas nécessaire de trouver un emploi pour bénéficier de revenus et de prestations sociales.

En France, les immigrés sans papiers qui arrivent de là-bas ont des droits ici non liés à l'occupation d'un emploi qui, avec l'entrée progressive dans la légalité, donnent lieu à des prestations, tant financières qu'en nature,

croissantes notamment liées à la composition de la famille.

Il serait fastidieux d'en dresser une liste exhaustive, mais il est possible de signaler (21) : (i) l'aide temporaire d'attente pour les demandeurs d'asile (la France est la plus prodigue en Europe (22) - 336€ par mois en 2014 – au total 180 millions inscrits au budget 2015) ; (ii) l'aide médicale de l'État (AME), soins gratuits(23) , 263 962 (24) bénéficiaires en 2013 et 800 millions d'euros inscrits au budget 2015, ce qui représente 3 030 euros, en moyenne par bénéficiaire ; (iii) « l'aide sociale à l'enfance (ASE) n'est subordonnée ni à la régularité du séjour, ni même à une durée minimale de résidence en France » (25) ; (iv) la scolarisation est un droit et elle est gratuite pour tous : « tous les enfants mineurs présents sur le territoire français doivent être scolarisés sans condition de régularité de séjour de leurs parents ou de leurs responsables légaux, ni de condition d'entrée dans le cadre du regroupement familial (26) » ; (v) le texte suivant du Groupe d'information et de soutien des immigré-e-s (Gisti) synthétise les droits des migrants sans papiers : « déclarer ses revenus chaque année, donc recevoir l'avis d'imposition ou de non-imposition, est un droit mais aussi une obligation à laquelle est tenu tout « citoyen », c'est-à-dire toute personne vivant au sein de la société française, qu'elle soit en situation régulière ou non. » [...] l'avis d'imposition ou de non-imposition, « est le justificatif de ressources souvent nécessaire pour accéder à un ensemble de droits et prestations : aide juridictionnelle, couverture maladie universelle complémentaire, minimum vieillesse, prestations familiales, demande de logement social, bourse des collèges ou des lycées, tarification des modes de garde collectifs, des cantines scolaires ou des activités périscolaires, réduction ou gratuité des transports en commun, etc » (27) .

Il apparaît difficile de chiffrer un montant moyen des revenus (directs ou indirects) espérés dans le pays de destination car il dépend de la législation du pays d'accueil, de l'état du marché de l'emploi dans ledit pays, de la composition de la famille du migrant... Néanmoins, dans tous les cas, ce montant est vraisemblablement très supérieur à celui obtenu dans les pays de départ.

Les coûts attachés à l'opération migratoire

Le différentiel élevé entre le niveau de bien-être dans le pays de départ et celui du pays d'arrivée constitue, pour le candidat, une incitation majeure à la migration. Ce différentiel représente les avantages au départ. Néanmoins, il doit être minoré des coûts liés au déplacement : le voyage et les coûts connexes.

Le « passage » a un coût très souvent élevé. Selon les lieux de départ, les lieux de destination, les modes de transport, le coût peut varier fortement. « En moyenne, le prix d'une traversée [de la Méditerranée] pour un clandestin oscille entre 800 et 8 000 euros. D'après les informations recueillies par la presse italienne, une place de bateau dans le Blue Sky M aurait coûté aux migrants la somme de 5 500 dollars par personne » (28). « A ces « billets » aux prix exorbitants s'ajoutent parfois de coûteuses « options » : 170 euros pour un gilet de sauvetage et même 250 euros pour pouvoir passer un coup de fil via un téléphone satellitaire (29) ». Concernant les migrants chinois, « le voyage pour la France nécessiterait une somme variant de 12 000 à 18 000 euros. Pour l'Angleterre le coût serait de 22 000 à 30 000 euros, quant aux Etats-Unis, la somme est 3 fois plus importante (30) ».

Dans tous les cas, le coût de la migration représente un multiple élevé du revenu moyen du pays de départ. Si le migrant peut financer avec ses propres deniers le coût de la migration, ce n'est pas un « pauvre » fuyant la misère. Dans le cas contraire, l'opération est financée par l'emprunt qui doit être remboursé par le produit des « activités » dans le pays d'accueil. De plus, le remboursement est généralement garanti contre un éventuel défaut de l'emprunteur (31) .

Le problème de la dette

Dans certains cas, le migrant débarque dans le pays d'accueil chargé du fardeau de la dette relative à l'opération de migration. Etant donné les engagements pris, la pression possible sur le reste de la famille restée au pays, les représailles sur place des réseaux liés au financement du « passage »... le migrant doit impérativement trouver rapidement des ressources. Elles peuvent émaner des prestations sociales de l'État providence du pays d'accueil, de revenus du travail (généralement non déclaré pour les sans-papiers) ou d'activités plus « illicites ».

Par exemple, « face à la fermeture du marché du travail et aux restrictions d'entrée en Europe, les femmes [nigérianes] migrantes n'ont bien souvent qu'une alternative professionnelle : travail de service aux personnes ou

travail du sexe (32) ». Pour certaines travailleuses du sexe, le remboursement de la dette se fera sur « une période qui peut aller de deux à cinq ans (33) ». Il est possible d'imaginer quels autres types d'activités illicites sont susceptibles d'être menées par les migrants asservis par la dette.

Malgré les coûts, le calcul économique du migrant potentiel, dont l'horizon se situe souvent à très long terme (sur plusieurs générations), se révèle généralement favorable au départ.

Un calcul coûts-bénéfices généralement favorable au départ

Il est évident que le coût de la migration peut être amorti dans un avenir relativement proche en fonction de l'importance des revenus dégagés par le dispositif de l'État providence et des activités. L'espérance de revenus croissants dans le temps avec la régularisation, les changements dans la structure familiale... majorent les anticipations de mieux vivre. Même si certaines anticipations s'avèrent initialement surévaluées, « l'Europe est un eldorado » et le « départ représente un espoir de mieux-être matériel pour l'ensemble de la famille » tant pour la partie qui migre que pour celle qui reste au pays (34).

Le pays de destination choisi sera rationnellement celui qui dégage le solde coûts-bénéfices le plus élevé. En Europe, les médias répètent, à l'envi, que le Royaume-Uni et l'Allemagne seraient les destinations les plus prisées des migrants. La France ne serait qu'un second choix.

Le Royaume-Uni et l'Allemagne destinations « préférées » des migrants

L'attrait de la Grande-Bretagne s'explique principalement pour des raisons communautaires (35) et de « moindre » contrôle. « Pour le logement par exemple,[...] à Paris, les demandeurs d'asile peuvent attendre plusieurs mois avant d'être logés. En revanche, la grande majorité des demandeurs d'asile ont un toit au Royaume-Uni, notamment grâce à l'aide de leur communauté sur place. » De plus, « la perspective d'être dans un pays dont la langue est moins étrangère, où l'on pourra compter sur l'aide d'une communauté pour trouver du travail (36) et un logement, où l'on a même parfois des membres de la famille, est pour beaucoup dans le mythe de l'eldorado anglais. » « Une différence de taille rend la situation de clandestin moins effrayante au Royaume-Uni qu'en France : nos voisins britanniques n'ont aucun système de carte d'identité » (37) .

Avec 800 000 migrants attendus en 2015, l'Allemagne est le premier pays européen d'accueil car « l'Allemagne a besoin de migrants et facilite leur mise à l'emploi (38) ». « Le problème est bien connu : une population vieillissante, un taux de fécondité parmi les moins élevés en Europe et, dans le même temps, une économie qui tourne à plein régime (39) ». Pour les migrants, « souvent jeunes et qualifiés mais confrontés à des taux de chômage très élevés dans leurs pays, l'Allemagne est actuellement une terre d'opportunités. Ils y sont accueillis à bras ouverts par beaucoup d'entrepreneurs allemands, et souvent, ils bénéficient d'aides à l'intégration (cours de langue, etc.) (40) ».

En fait, la plus forte attractivité respective de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne semble résider dans les facilités d'accueil offertes aux migrants principalement soucieux de trouver un emploi (souvent à n'importe quel prix).

Flux migratoires et loi du marché

La mondialisation néolibérale réalise, à l'échelle planétaire, l'extension du marché qui met en concurrence les territoires et les hommes qui les habitent. Ainsi, à travers la délocalisation géographique de leurs activités, les entreprises multinationales migrent vers les zones à profit maximal, c'est-à-dire vers des zones à niveaux de salaire et de protection sociale minimaux. La loi du marché favorise les espaces les moins bien dotés dans les domaines économique, social, réglementaire...

A l'instar des multinationales, les mouvements migratoires se dirigent vers les territoires où ils peuvent bénéficier d'un maximum d'avantages. Ils visent les espaces les mieux dotés pour les migrants dans les domaines économique, social, réglementaire...

En définitive, la migration (à caractère économique) respecte la loi du marché, celle de l'offre et de la demande. La demande de migration privilégie l'offre la plus attrayante.

Dans ce contexte, sur le plan théorique, les flux migratoires ne pourront se tarir que lorsqu'il y aura égalisation

des conditions - c.-à-d. des incitations nettes au départ nulles (41) - au niveau planétaire. A priori, ce n'est pas pour demain et la marée migratoire vers l'Europe conservera certainement encore longtemps des coefficients élevés.

Bernard Conte

- (1) Le dictionnaire tv5monde propose au mot « réfugié » les synonymes suivants : étranger, déplacé, expatrié, fuyard, dissident, immigrant, immigré, allogène, métèque [péj], résident, apatride, sinistré, émigré, victime. <http://dictionnaire.tv5.org/dictionnaire/synonymes/refugie> Au terme « migrant », le Centre national de ressources textuelles et lexicales indique les synonymes suivants : immigré, immigrant, émigré. <http://www.cnrtl.fr/synonymie/migrant/substantif>
- (2) Source : <http://dictionnaire.tv5.org/dictionnaire/definition/migration>
- (3) Il s'agit d'une approche micro (individuelle) et non macro qui envisagerait les mécanismes et les effets globaux de l'immigration.
- (4) (ceteris paribus) Dans un contexte donné, la variation d'un seul paramètre est étudiée tandis que les autres facteurs ne sont pas pris en compte. <http://www.linternaute.com/expression/langue-francaise/14713/toutes-ch...>
- (5) <http://www.lexpress.fr/actualite/monde/europe/le-drame-des-migrants-en...> Source du graphique : idem. Nous avons prolongé la tendance pour l'estimation de l'ensemble de l'année 2015.
- (6) <http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Immigration>
- (7) <http://www.huffingtonpost.fr/2015/04/24/migrants-europe-chiffres-immig...>
- (8) Dalaï-lama, Le pouvoir de la bonté, Paris, Marabout, 2005, p.46.
- (9) « Pour la plupart, les migrants sont venus en France dans l'espoir de percevoir des salaires plus élevés que ceux auxquels ils peuvent prétendre dans leur patrie (GIRAUD-PAMARTNov.1974). Cité par le Centre National de ressources textuelles et lexicales. <http://www.cnrtl.fr/lexicographie/migrant>
- (10) HARRIS J.R. et TODARO M. (1970), « Migration, unemployment and development : a two-sector analysis », American Economic Review, n° 60, p. 126-142.
- (11) Un euro disponible aujourd'hui et un euro disponible dans un an n'ont pas la même valeur présente (actuelle), ne serait-ce qu'en raison de l'incertitude (je peux mourir demain) et de l'inflation. Pour cela, les sommes (revenus) futur(e)s doivent être actualisé(e)s. Les méthodes d'actualisation prennent en considération deux facteurs humains principaux déterminant la valeur-temps de l'argent : la préférence pour la jouissance immédiate et l'aversion au risque
- (12) « La parité de pouvoir d'achat (PPA) est un taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer le même « panier » de biens et de services. Ce taux de conversion peut être différent du « taux de change » ; en effet, le taux de change d'une monnaie par rapport à une autre reflète leurs valeurs réciproques sur les marchés financiers internationaux et non leurs valeurs intrinsèques pour un consommateur. », <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/parite-po...>
- (13) <http://donnees.banquemondiale.org/theme/pauvrete>
- (14) <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.UEM.TOTL.ZS?order=wbap...>
- (15) <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.DYN.LE00.IN?order=wbap...>
- (16) <http://www.afrik.com/hopital-public-a-qui-la-faute>
- (17) Valéry RIDDE et Karl BLANCHET, Vers la gratuité des soins en Afrique ? <http://humanitaire.revues.org/480>
- (18) <http://www.undp.org/content/dam/undp/library/corporate/HDR/2014HDR/HDR...> p212 et suiv.
- (19) Source : <http://www.undp.org/content/dam/undp/library/corporate/HDR/2014HDR/HDR...>
- (20) Unicef, « La faiblesse des taux de scolarisation incitent à investir davantage dans l'éducation en République démocratique du Congo », http://www.unicef.org/french/infobycountry/drcongo_51031.html
- (21) Pour une présentation exhaustive des droits des immigrés, voir : Groupe d'information et de soutien des immigré-e-s, Sans papiers mais pas sans droits, Gisti-Les notes pratiques 6ème édition, Paris, 2013.
- (22) Capital, « Aides aux sans-papiers : la France généreuse » <http://www.capital.fr/a-la-une/politique-economique/aides-aux-sans-pap...>
- (23) « Charge supportée par le patient pour une consultation chez un généraliste : Prix de la consultation : 23 euros. Reste à charge pour le patient avec l'AME : 0 euro ; Reste à charge pour le patient avec la CMU : 0 euro ;

Reste à charge pour le patient avec le régime général : 7,90 euros », source : cf. note précédente.

(24) Ces chiffres semblent sous-estimés car selon Claude Goasguen : « Le nombre de bénéficiaires de l'AME était de 220 000 pour les trois premiers mois de l'année 2012 et de 270 000 pour la même période en 2013. », « Sans-papiers : alerte sur le coût de l'aide médicale », <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2013/10/23/01016-20131023ARTFI...>

(25) (article L 111-2 du CASF) <http://www.gisti.org/doc/publications/2004/sans-papiers/ase.html>

(26) <http://www.gisti.org/doc/publications/2004/sans-papiers/scolarite.html>

(27) Sans papiers mais pas sans droits, op.cit. p 21.

(28) <http://www.valeursactuelles.com/monde/clandestin-quel-prix-pour-la-tra...>

(29) <http://www.metronews.fr/info/immigration-combien-coute-une-traversee-c...>

(30) Gao YUN, Véronique POISSON, « Le trafic et l'exploitation des migrants chinois en France », Genève, BIT, 2005.

(31) Interview d'une immigrée nigériane : « Même les personnes qui n'ont pas beaucoup d'argent peuvent partir, car une fois en Europe tout le monde rembourse. On a donné sa parole, et la famille est garante », Françoise (32) GUILLEMAUT « Sexe, juju et migrations. Regard anthropologique sur les processus migratoires de femmes africaines en France », <http://rsa.revues.org/404>

(32) Idem.

(33) Idem.

(34) Sexe, juju et migrations... op. cit.

(35) Il y a de fortes communautés émanant des anciennes colonies britanniques : Soudan, Irak, Somalie, Pakistan,...

(36) En Grande-Bretagne, « pour les sans-papiers, il y est plus facile de trouver un travail au noir, faiblement rémunéré », <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2014/11/03/01016-20141103ARTFI...>

(37) <http://www.slate.fr/story/10799/le-royaume-uni-est-il-vraiment-un-eldo...>

(38) http://www.rtf.be/info/monde/europe/detail_les-pays-europeens-ont-ils...

(39) Idem.

(40) <http://international.blogs.ouest-france.fr/archive/2015/04/03/alleagn...>

(41) Dans ce cas, le résultat du calcul coûts-bénéfices de la migration est égal à zéro et la migration ne présente plus aucun intérêt.